

aux Trois-Rivières une circulaire de Sa Grâce l'Archevêque de Québec désavouant notre programme et déclarant qu'il avait été fait en dehors de toute participation de l'épiscopat. Quelques jours après, Nos Seigneurs les Evêques de St. Hyacinthe et de Rimouski émanaient des circulaires de même teneur.

Voilà les faits relatifs au programme catholique qui me sont personnels.

J'oubliais de dire que c'est en effet moi qui donnai le nom de "programme catholique" à l'écrit rédigé par M. A. B. Routhier en la publiant, je crois, dans le *Journal des Trois-Rivières*.

La présente déposition étant lue au soussigné, il y persiste, déclarant qu'elle contient la vérité et a signé.

Assermenté devant moi aux Trois-Rivières, ce septième jour de Mars de l'an mil huit cent soixante-et-treize. } MAGLOIRE McLEOD.

L. U. A. GENEST,

Commissaire pour prendre et recevoir des Affidavits pour les Cours Civiles dans le district des Trois-Rivières.

VI

Je vous laisse maintenant à juger, monsieur, si cet acte méritait l'odieuse dont on s'est efforcé de le couvrir, et surtout si certains conservateurs catholiques de la Province de Québec sont bien fondés à poursuivre de leurs haines, de leurs calomnies et de leur ostracisme les conservateurs qui ont pris part au programme catholique.

Je vous demande qui sont ceux des conservateurs qui aujourd'hui ôseraient contester un seul des principes énoncés dans ce programme, et même refuseraient d'y adhérer. Je vous demande enfin s'il y avait lieu, pour des catholiques de travailler à soulever, contre les programistes, le préjugé protestant et de faire croire à ces derniers que leurs droits étaient menacés par le programme catholique, lorsqu'une réserve expresse leur reconnaissait en pratique des droits égaux à ceux réclamés pour les catholiques.

608/10^c *podra* etc.,

154
Montréal, 10 Août 1880.

B. A. T. DE MONTIGNY.